

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de St-Évariste-de-Forsyth, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Évariste-de-Forsyth, situé au 495, rue Principale, ce lundi 7^e jour du mois décembre 2015 à 20h00.

Sont **présents(es)** à cette séance :

Siège #1 Mme Martine Giguère Lessard	Siège#4 Mme Paulette
Siège #2 M. Germain Paquet	Siège#5 M. Maurice Lachance
Siège #3 M. Gilles Daraïche	Siège #6 Mme Yvette Poulin

Absent(e) :

Formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Gaétan Bégin.

Nathalie Poulin directrice-générale et secrétaire-trésorière est présente à cette séance.

50- RÉSOLUTION #07-12-2015-630 AVIS MOTION REGLEMENT 2015-44 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRE 2016 ET TAUX DE TAXATION 2016 ET AVIS PUBLIC

Le conseiller Germain Paquet donne avis motion afin de présenter à la séance extraordinaire du 14 décembre 2015 le règlement 2015-44 prévisions budgétaires et taux de taxation 2016.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de St-Évariste-de-Forsyth, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Évariste-de-Forsyth, situé au 495, rue Principale, ce lundi quatorzième (14^e) jour du mois décembre 2015 à 20h30.

Sont **présents(es)** à cette session :

Siège #1 Mme Martine Giguère	Siège #4 Mme Paulette Lessard
Siège #2 M. Germain Paquet	siège #5 Maurice Lachance
Siège #3 M Gilles Daraïche	Siège #6 Mme Yvette Poulin

Absents(es) :

Formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Gaétan Bégin

Nathalie Poulin directrice-générale et secrétaire-trésorière est présente à cette session.

1. 1. **GÉNÉRALE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux gens dans la salle et fait l'ouverture de la session. Il est 20H34

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Chacun des membres du conseil renonce à l'avis de convocation obligatoire, pour une séance extraordinaire et ils ont signés l'avis ci-joint;

M. Gaétan Bégin, maire

Siège #1 Mme Martine Giguère Siège #4 Mme Paulette Lessard

Siège#2 M. Germain Paquet siège #5 M. Maurice Lachance

Siège #3 M. Gilles Daraïche siège #6 Mme Yvette Poulin

14-12-2015-691

2. RÉSOLUTION 14-12-2015-691 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Attendu qu'un ordre du jour a été déposé;

Pour ces motifs;

Il est proposé par Gilles Daraïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Générale

1. Mot de bienvenue du Maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Renonciation à l'avis de convocation
4. Prévisions budgétaires/plan triennal d'immobilisations
5. Adoption du règlement 2015-44 fixant pour l'exercice financier 2016, les taux taxation fonciers, de services, d'intérêts, le nombre de versement et les dates de paiement et autres..
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

14-12-2015-692

3. RÉSOLUTION #14-12-2015-692 RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

articles

Il est proposé par Yvette Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renoncer à l'avis de convocation en conformité avec les articles du code municipal.

14-12-2015-693

4. RÉSOLUTION #14-12-2015-693 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES/PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Il est proposé par Germain Paquet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les prévisions budgétaires et le plan triennal d'immobilisation 2016 tel que déposé.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Taxes	953 034 \$
Paiement tenant lieu de taxes	2 900\$
Services rendus	3 500\$
Impositions de droits	6 500\$
Intérêts	2 500\$
Autres revenus	18 000\$
Transferts	135 488\$

Pour un total des revenus. 1 121 922\$

Dépenses;

Administration :	194 575\$
Sécurité publique :	130 704\$
Transport routier :	271 383\$
Hygiène du milieu :	100 717\$
Aménagement & urbanisme	37 799\$
Loisirs & culture;	214 286\$
Frais financement;	20 938\$

Sous total : **970 402\$**

Conciliation à des fins fiscales : 91 770\$
(remb en capital + réserves)

Sous-total: **1 062 172\$**

Conciliation à des fins fiscales :
(immobilisations)

ADMINISTRATION

Projet divers réaménagement 12 146\$

INCENDIE

bornes sèches	4 000\$
achat équipement incendie (pince de désincarcération)	15 000\$

Travaux taxes accises 0

Loisirs

Projet informatisation	10 000\$
Parc Aquatique intérieur	9 500\$

TRAVAUX PUBLICS

Achats équipement **9 104\$**

Total des dépenses **1 121 922\$**

PLAN TRIENNAL D' IMMOBILISATION

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

MUNICIPALITÉ DE ST-ÉVARISTE

			2016	2017	2018
				PROJECTION	PROJECTION
ADMINISTRATION	Réaménagement	12 146\$		3 000\$	3 500\$
INCENDIE	asphalte	0			- \$
	Borne sèche	4 000\$		2 000\$	2 000 \$
	désincarcération	15 000\$		5 000\$	7 000 \$
	équipement				5 000\$
VOIRIE	Taxes accises	\$		200 000\$	
	Autres équipement	9 104\$		\$	

	Autres travaux	0	\$	
HYGIÈNE DU MILIEU		- \$0	25 000\$	50 000\$
LOISIRS CULTURE DÉV TOURISTIQUE	ACHAT ÉQUIPMENT	19 500\$		
			5 000\$	
		\$		
Mobilier urbain		.	2 500\$	
		59 750\$	242 500\$	\$67 500\$

14-12-2015-694

5. RÉSOLUTION # 14-12-2015-694 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2015-44 FIXANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016 LES TAUX DE TAXATION FONCIERS, DE SERVICES, D'INTÉRÊTS, LE NOMBRE ET LES DATES DE PAIEMENT ET AUTRES

RÈGLEMENT #2015-44 TAUX DE TAXATION 2016

Attendu que le conseiller a donné l'avis de motion concernant le règlement 2015-44 taux de taxation 2016 à l'assemblée du 7 décembre 2015 avec une dispense de lecture;

Attendu qu'un avis public mentionnant l'adoption des prévisions budgétaires et du taux de taxation pour l'année 2016 a été affiché à la porte du bureau municipal, du bureau de poste

Attendu que les prévisions budgétaires pour l'année 2016 sont adoptées comme suit :

Taxes	953 034\$
Paiement tenant lieu de taxes	2 900\$
Services rendus	3 500\$
Impositions de droits	6 500\$
Intérêts	2 500\$
Autres revenus	18 000\$
Transferts	135 488\$

Pour un total des revenus. \$1 121 922\$

Dépenses;

Administration :	194 575\$
Sécurité publique :	130 704\$
Transport routier :	271 383\$
Hygiène du milieu :	100 717\$
Aménagement & urbanisme	37 799\$
Loisirs & culture;	214 286\$
Frais financement;	20 938\$

Sous total : **970 402\$**

Conciliation à des fins fiscales : 91 770\$
(remb en capital + réserves)

Sous-total: **1 062 172\$**

Conciliation à des fins fiscales :
(immobilisations)

administration

Projet réaménagement 12 146\$

incendie

		2016	2017	2018
			PROJECTION	PROJECTION
ADMINISTRATION	Réaménagement	12 146\$	3 000\$	3 500\$
INCENDIE	asphalte	0		- \$
	Borne sèche	4 000\$	2 000\$	2 000 \$
	désincarcération	15 000\$	5 000\$	7 000 \$
	équipement			5 000\$
VOIRIE	Taxes accises	\$	200 000\$	
	Autres équipement	9 104\$	\$	
	Autres travaux	0	\$	
HYGIÈNE DU MILIEU		- \$0	25 000\$	50 000\$
LOISIRS CULTURE	ACHAT ÉQUIPMENT	19 500\$		
DÉV TOURISTIQUE			5 000\$	
Mobilier urbain		\$	2 500\$	
		59 750\$	242 500\$	\$67 500\$

bornes sèches 4 000\$
achat équipement incendie 15 000\$
(pince de désincarcération)

Travaux taxes accises 0\$

Loisirs

Informatisation gym 10 000\$
Parc Aquatique intérieur 9 500\$

Travaux publics

Achat équipement 9 104 \$

(Total des dépenses 1 121 922\$

Attendu que le plan triennal d'immobilisation a été adopté comme suit :

PLAN TRIENNAL d'IMMOBILISATIONS

MUNICIPALITÉ DE ST-ÉVARISTE

Attendu que pour pourvoir aux dépenses générales, d'investissements et d'immobilisations de 1 121 922\$ pour l'année 2016 la municipalité prévoit avoir des revenus d'autres sources d'un montant de 168 888\$ et prévoit taxer pour avoir un revenu de 953 034\$;

Pour ces motifs;

Il est proposé par Martine Giguère et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement portant le numéro 2015-44 soit adopté et ordonne et statue ce qui suit :

1. LE PRÉAMBULE CI-DESSUS FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU PRÉSENT RÈGLEMENT;

2. TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

Une taxe foncière générale de 0.86908\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité pour palier aux dépenses générales. Assujettis aux EAE

3. SERVICE POLICIER SURETÉ DU QUÉBEC

Une taxe foncière générale de 0.0.08384\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier aux dépenses de la sûreté du Québec. Assujettis aux EAE

4. TAXE SPECIALE GÉNÉRALE DETTE ACHAT BÂTISSE DU CENTRE AQUATIQUE ET RÉCRÉATIF DE LA HAUTE-BEAUCE ET TRAVAUX RÉNOVATION

Une taxe foncière spéciale générale de 0.02744 par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier au remboursement de la dette règlement #5-2004(0.01016\$ # 2009-13(0.01728\$ Assujettis aux EAE.

5. TAXE SPÉCIALE GÉNÉRALE DETTE ACHAT BÂTIMENT POUR CASERNE INCENDIE

Une taxe foncière spéciale générale de 0.01405\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier au remboursement de la dette règlement #2008-5. Assujettis aux EAE.

6. TAXE GÉNÉRALE DETTE LOCATION PAR CRÉDIT-BAIL POUR CAMION INCENDIE(2) CONJOINT AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Une taxe foncière spéciale générale de 0.02352\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier au remboursement de la dette crédit-bail .Assujettis aux EAE. Camion#1 (0.01263\$) camion #2 (0.01089\$)

**7. TAXE GÉNÉRALE DETTE TRAVAUX AGRANDISSEMENT
CASERNE INCENDIE**

Une taxe foncière spéciale générale de 0.02061\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier au remboursement de la dette règlement 2013-27- .Assujettis aux EAE.

8. TAXE GÉNÉRALE DETTE INFRASTRUCTURE ROUTIERE

Une taxe foncière spéciale générale de 0.01656\$ par cent dollars d'évaluation est imposée et sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité pour palier au remboursement de la dette règlement 2015-40 .Assujettis aux EAE.

9. REVENU FONCIER

Sont exigés et seront prélevés les tarifications suivantes pour certains services municipaux et assujettis aux taux générales (montant fixes)

A) tarif service matières résiduelles et récupération

Résidences :	204\$
Chalet :	102\$
Commerces;	550\$
Fermes agricoles	455\$
Commerces légers	102\$

B) Vidange de fosse septique

187\$ par vidange régulière

55.00\$ supplémentaire lors d'urgence, congés fériés, ou fermeture du centre de traitement. Entre le 15 octobre et le 15 mai.

Le coût est établi selon les données du centre de traitement.

10. FRAIS ENTRETIENS SUR LES SYSTÈME UV

Selon le règlement 2009-9 relatif à l'entretien des installations septiques (système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la municipalité de St-Évariste-de-Forsyth Les taux du fournisseur s'applique en entier et sont majorés de 2% de frais d'administration.

11. ROULOTTE

Selon règlement #2010-15 et l'article de loi # 231 de la loi sur la fiscalité municipale 10\$ par mois occupation plus les services

12. LICENCE POUR ANIMAUX

Le tarif pour les licences de chiens et de chats sera facturé à chacun des contribuables qui seront inscrits au registre de la SPA selon les tarifs établis dans l'entente contractuelle avec la SPA.

13 MODALITÉ DE PAIEMENT

Un compte de taxe dont le montant est inférieur à 300.00\$ doit être payé en un seul versement soit pour le 1^{er} mars.

Un compte de taxes municipales dont le montant est égal ou supérieur à 300.00\$ peut-être payé en 4 versements.

Pour fin du présent règlement, les modalités de paiement sont établies conformément aux dispositions de la loi sur la fiscalité municipale aux dates suivantes;

Le premier versement doit être effectué pour le 1^{er} mars 2016

Le deuxième versement doit être effectué pour le 1^{er} mai 2016.

Le troisième versement doit être effectué pour le 1^{er} juillet 2016

Le quatrième versement doit être effectué pour le 1^{er} septembre 2016

14 SUPPLÉMENT DE TAXES

Les modalités décrites à l'article #10 s'appliquent aux suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles suite à une modification du rôle d'évaluation, excepté que l'échéance du premier versement sera de 30 jours après l'envoi du compte, les autres versements s'il y a lieu dans un intervalle de 60 jours entre chaque versement dû.

15 INTÉRÊTS SUR TAXES

Les intérêts sur taxes dues pour l'année 2016, ainsi que toutes sommes dues sur tout autres comptes, porteront intérêt de 12% calculés au jour. Lorsqu'un versement n'est pas fait dans les délais prévus à l'article 9 du présent règlement seul le montant du versement échu est exigible et portera intérêt. Assujettis au EAE.

16. AUTORISATION RÔLE DE PERCEPTION

La directrice-générale/secrétaire-trésorière est par les présentes autorisée à préparer le rôle de perception et expédier les comptes de taxes pour l'année 2016.

17 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à loi

Adopté à l'unanimité le 14 décembre 2015

EAE= Exploitations Agricole enregistrées

Avis de motion 7 décembre 2015
Adopté le 14 décembre 2015
Affiché le 18^e jour de décembre 2015

REGLEMENT 2015-44

Annexe A résumé des taux :

Foncière	0.86908/100\$
Sûreté du Québec	0.08384/100\$
Dettes Bâtisse Centre aquatique et récréatif	0.02744/100\$
Dettes bâtisse caserne incendie	0.01405/100\$
Crédit-Bail Camion à neige inter 2010 avec Benne U-Combo équi. à neige complet	0.0000/100\$
Camion incendie (2) conjoint avec La Guadeloupe	0.02352/100\$
Agrandissement de la caserne incendie	0.02061/100\$
Dettes infrastructures routier	0.01656/100\$
	1.0551/100\$

Ordures;

Résidences	204.00\$
Chalet	102.00\$
Commerces	550.00\$
Ferme Agricoles	455.00\$
Commerces légers	102.00\$
Vidanges de fosses septiques	187.00\$
Tarif supplémentaire lors d'urgence, fériés ou Fermeture du centre de traitement	55.00\$

Roulotte occupation 10.00\$/mois
+ service

Licence animaux selon tarif écrit à l'entente avec la SPA

Taux d'intérêt 12%

Échéance :

Si plus haut que 300.00\$	
1 ^{er} versement	1 ^{er} mars 2016
2 ^e versement	1 ^{er} mai 2016.
3 ^e versement	1 ^{er} juillet 2016
4 ^e versement	1 ^{er} septembre 2016

Municipalité de St-Évariste-de Forsyth

Le 18^e jour de décembre 2015,

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Nathalie Poulin directrice-générale/secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'entrée du bureau municipal et à l'entrée de la porte de l'église et au bureau de poste ce 18^e jour de décembre 2015.

En foi de quoi je donne ce certificat de publication ce 18^e jour de décembre 2015 à St-Évariste-de-Forsyth

Nathalie Poulin
Dir-gén/sec-très.

495, rue Principale
St-Évariste-de-Forsyth
G0M 1S0

Tél:418-459-6488;Fax;418-459-6268

munstevar@tlb.sympatico.ca

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT #2015-44
Prévisions budgétaires 2016 et taux de taxation

Aux contribuables de la susdite municipalité :

Est par la présente donné par la soussignée Directrice-générale et Secrétaire-trésorière de la susdite municipalité :

QUE :

À la séance extraordinaire qui s'est tenue le lundi 14 décembre 2015 à 20h30 à la salle municipale sise au 495, rue Principale;

A ÉTÉ ADOPTÉ :
LE RÈGLEMENT #2015-44 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016
ET TAUX TAXATION

Le règlement ainsi que ses annexes peut-être consulté au bureau municipal sur les heures d'ouvertures habituelles.

Donné à Saint-Évariste-de-Forsyth, 18^e jour de DÉCEMBRE 2015.

Nathalie Poulin
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

495, rue Principale.
St-Évariste-de-Forsyth
GOM 1S0
Tél:418-459-6488
Fax;418-459-6268
munstevar@tlb.sympatico.ca

5. PÉRIODE DE QUESTION

14-12-2015-695

6. # RÉSOLUTION # 14-12-2015- 695 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Martine Giguère et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée il est 21h00.

Le maire atteste avoir signé une à une chacune des résolutions ci-dessus.

Gaétan Bégin, maire

Nathalie Poulin, dir-gén/sec-trés